

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 18 FEVRIER 2026

Date de convocation : 12 FEVRIER 2026

Date d'affichage : 12 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 17

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 18 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + FERAHTIA A., 3ème Adjoint + LEBBADER D., 4ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + GLORIA D. + BUONGIORNO G + CHATELLAIN J. + CASABIANCA M.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + PERNAK C. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à GLORIA D. + GARCIA M. + DELBECQ D.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme PERTOLDI C.

Délibération N° 2026-01-04

OBJET

Modification de dénomination d'une voie communale

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 24 août 2024, Marie-Louise LIEVIN, Haveluynoise sans histoire, résidente de la rue I et ancienne employée municipale à la retraite est décédée brutalement à son domicile à l'âge de 66 ans, victime d'un féminicide.

Ayant travaillé pendant 19 années au sein des services municipaux d'Haveluy, « Marilou », comme on la surnommait couramment, était connue et appréciée de nombreux Haveluynois. Son décès a provoqué une vive émotion au sein de la population. La marche blanche organisée en sa mémoire le 1^{er} septembre 2024 a d'ailleurs rassemblé près de 700 personnes. Elles étaient encore plus de 200 l'année suivante, le 24 août 2025, à marcher aux côtés de la famille de Marie-Louise LIEVIN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Considérant le fléau que constituent les violences liées au genre, notamment les féminicides dont ont été victimes 141 femmes en 2024,

Considérant le féminicide dont a été victime Madame Marie-Louise LIEVIN le 24 août 2024 et l'émotion que ce drame a suscité au sein de la population haveluynoise,

Considérant qu'il est d'intérêt général de lutter contre les violences sexistes à travers des actes de prévention, notamment par l'utilisation de l'espace public,

Entendu l'expose de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix « POUR ») :

- **DECIDE** de modifier la dénomination de la voirie « Rue I » en « Rue Marie-Louise LIEVIN »,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,



Claudine PERTOLDI



Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 23/02/2026

Publiée ou notifiée le 23/02/2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

